

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 décembre 2014
PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf décembre à 18H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 19 décembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12

Présents : Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Armelle DAMY, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Christine ROUX, Cécilia SERRES,

Pouvoirs : Marie-José CAYOL a donné pouvoir à Jacqueline PUGET

Absents : Alain CHAIX, Bernadette LAPEYRE, Henri SERRES,

Excusés : Bernadette LAPEYRE

Secrétaire de séance : Armelle DAMY

Le Président ouvre la séance du conseil municipal en demandant aux conseillers d'observer un moment de silence pour rendre hommage à Jean-Yves DUSSERE, Président du Conseil Général et Sénateur des Hautes-Alpes, décédé brutalement.

Il précise que le 1^{er} vice-président assure l'intérim et doit convoquer l'ensemble des conseillers généraux dans les 12 jours pour mettre en place un exécutif (élection nouveau président, commission permanente, CAO) même si les élections départementales se déroulent en mars 2015.

Pas de remarque de la part des conseillers municipaux sur le compte-rendu, procès-verbal, de la séance précédente.

I- Adduction d'eau potable de Rioupes : demande de subvention au Conseil général au titre des PIL 2015

La source alimentant le réseau d'eau potable du hameau de Rioupes est très fréquemment impropre à la consommation. Le Schéma Directeur Eau Potable pointe ce problème et il est nécessaire d'y pallier rapidement.

Ce projet a pour objectif de mailler ce réseau à celui de la Joue du Loup par une canalisation d'environ 2000 ml entre le hameau et la station. Il est proposé de déposer ce dossier pour un financement du Conseil général au titre des PIL 2015 et de l'Agence de l'eau.

Les travaux consistent à :

- Installer une canalisation en PEHD PN 16 DE 125 mm sur une piste et en prairie sur 1 950 mètres linéaire entre La Joue du Loup et Rioupes, avec une traversée de route départementale ;
- Raccorder le nouveau réseau en amont à la canalisation de distribution de La Joue du Loup, avec vanne de sectionnement et compteur de sectorisation sous regard ;
- Installer un régulateur de pression sous regard entre La Joue du Loup et le point bas du réseau (côte 1370 m) ;
- Installer une ventouse et une vanne de vidange sous regard, respectivement au point haut du réseau et au point bas du réseau ;
- Installer un régulateur de pression sur le réseau de distribution PVC DE 90 du village de Rioupes (dans le réservoir existant) ;

- Mailler le réseau de distribution alimentant la bergerie avec le nouveau réseau PEHD DE 125 à l'intérieur du réservoir de Rioupes ;

- Déposer les équipements existants des réservoirs de Rioupes.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 248 000 € HT avec la maîtrise d'œuvre.

Séverine BERSAC demande que les agriculteurs soient prévenus du lieu de passage des canalisations par rapport aux engagements et déclarations de la PAC.

le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet présenté, **sollicite** les subventions sur la base du plan de financement suivant :

- o Conseil général (PIL 2015) : 40 % soit 99 200 €
- o Agence de l'eau : 30 % soit 74 400 €
- o Autofinancement : 30 % soit 74 400 €

2 – Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF : avenant au contrat

Un Contrat Enfance Jeunesse est en cours, il sera renouvelé au 1/01/2015 pour l'action « ALSH » pour 3 ans.

La compétence Petite Enfance a été transférée à la CCBD au 1/01/2014, le CEJ du Dévoluy n'a donc plus de volet « Enfance » depuis le 31/12/2013. Il convient de signer un avenant à ce CEJ qui comprendra uniquement l'action jeunesse « ALSH ». (*Cet avenant est signé avec un an de décalage : délai classique selon la CAF.*)

Pour info, le CEJ du Dévoluy (action ALSH) sera en renouvellement au 1^{er} janvier 2015. Il sera intégré au CEJ avec la CCBD, commune de Veynes, commune de la Roche des Arnauds et ira jusqu'au 31/12/2017. Ce CEJ se composera d'un volet Enfance porté par la CCBD et d'un volet Jeunesse porté par les 3 communes.

le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

3. Chalet Multi-accueil du domaine nordique à la Joue du Loup

Pour info, le nom du chalet qui a été retenu : « Cabane des Cloutas »

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'aménagements durables et solidaires (PADS) « espaces nordiques » le conseil municipal du 18 septembre 2013 (n°D2013-147) a approuvé la construction d'un nouveau chalet multi-accueil du domaine nordique à la Joue du Loup. Le montant de ce projet de construction est estimé à 235 850 € HT avec un financement FEDER de 188 680 € soit 80 %. Plusieurs avenants doivent être autorisés.

- lot n° 2 : Le conseil municipal du 12 juin 2014 (2014-052) a attribué le marché public de travaux lot n° 2 construction ossature bois charpente – couverture – bardage à l'entreprise Dautremer pour un montant HT de 76 069,01 €.

A la demande de la Maîtrise d'œuvre, les travaux modificatifs de ce lot ont pour origine la fourniture et la pose de pannes sur auvent complémentaires nécessaires à la stabilité de l'ouvrage, non prévues en phase conception. Cette modification engendre une plus-value de 1 480 € HT (soit 1,94 % d'augmentation), le marché final est donc de 77 549.01 € HT.

- lot n° 8 : Le conseil municipal du 26 août 2014 (2014-090) a attribué le marché public de travaux lot n° 8 chauffage ventilation plomberie sanitaire à l'entreprise Dévoluy Chauffage pour un montant HT de 12 832,08 €.

A la demande de la Maîtrise d'œuvre, les travaux modificatifs de ce lot ont pour origine la fourniture et la pose d'un vidoir dans le garage compris réseaux et robinetterie. Cette modification engendre une plus-value de 444,47 € HT (soit 1,03 % d'augmentation), le marché final est donc de 13 202,47 € HT.

- lot n° 9 : Le conseil municipal du 12 juin 2014 (2014-052) a attribué le marché public de travaux lot n° 9 électricité – courant faible à l'entreprise Scara et Compagnie pour un montant HT de 13 500 €.

A la demande de la Commune, les travaux suivants ont été modifiés :

- Fourniture et pose d'une alimentation générale pour l'enseigne du bâtiment ;
- Fourniture et pose d'un éclairage pour l'esplanade ouest ;
- Fourniture et pose d'une prise extérieure étanche sous auvent sur interrupteur ;

- Fourniture et pose de deux prises supplémentaires dans l'espace accueil ;
 - Fourniture et pose d'une applique sur kitchenette
 - Suppression d'une cassette rayonnante dans l'atelier sur poste de travail prévue initialement.
- Ces modifications engendrent une plus-value de 519,56 € HT + 425€ H.T, le marché final est donc de 14 444,56 € HT.

Interrogation sur l'opportunité d'installer des rideaux métalliques ou grilles sur les ouvertures pour éviter les effractions ; faire le bilan et voir si il reste de l'argent sur ce dossier.

L'inauguration de ce chalet se fera en janvier.

Considérant les montants de ces avenants qui ne nécessitent pas l'avis de la commission d'Appel d'Offres, le Conseil municipal à l'**unanimité**, approuve les avenants proposés.

4- Suppression du budget annexe Les Arcades

Ce budget annexe avait été créé par la commune d'Agnières en Dévoluy pour la construction de la salle de cinéma La Tanière, et repris tel quel par la commune nouvelle. Considérant que ce budget est alimenté exclusivement par une subvention du budget général, le Maire avait demandé à la Direction départementale des finances l'autorisation de le supprimer et d'intégrer le cinéma de La Joue du Loup au budget général. L'autorisation vient d'être accordée.

le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de supprimer le budget annexe Ciné- Les Arcades à compter du 1^{er} janvier 2015, avec intégration dans le budget principal de la commune et récupération de l'ensemble de l'Actif transféré sur le budget principal.

5- DM Budget général

Diverses décisions modificatives doivent être validées pour permettre de clôturer l'année budgétaire
Section de fonctionnement :

- Chap 66 : intérêts des emprunts : la DM concerne :
 - o des frais financiers supplémentaires sur l'emprunt de 350 000 € consolidé cette année
 - o la ligne de trésorerie de 600 000 € qui a été débloquée plusieurs fois entraînant le paiement d'intérêts

Augmentation du chapitre 66 de 6 800 € par diminution du chap 011 (charges générales) du même montant.

- Chap 012 : personnel :

sur les dossiers préparatoires du budget 2014, il était inscrit pour le chapitre 012 : 2 130 300 €, en fait sur le budget définitif inscrit 1 940 300 € avec diminution des articles relatifs aux rémunérations des contractuels, des cotisations aux caisses de retraites et à l'Urssaf.

Au final, on note, par rapport au prévisionnel, une augmentation des articles de rémunération des titulaires et contractuels, des charges diverses de personnel mais surtout article des caisses de retraite.

A souligner, le nombre d'arrêts de travail de certains agents (salaires remboursés par l'assurance), remplacés par des contractuels.

Sur ce chap 012 : augmentation de 204 900 € pris sur le chap 022 (dépenses imprévues) et sur les chapitres de recettes 013 (remboursement sur rémunérations du personnel), sur le 70 (ventes et prestations de services) et le 73 impôts et taxes.

Section d'investissement :

- Chap 16 : emprunts et dettes

Ajustement sur ce chapitre de 10 500 € avec notamment remboursement des cautions pour les locations pour 2 900 € (non prévus au budget), à partir du chap 21 (immobilisations).

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne son accord sur ces délibérations modificatives du budget principal.

6- DM Budget annexe Ordures Ménagères

Une DM, en fonctionnement, est rendue nécessaire pour permettre l'annulation de titres sur des exercices antérieurs pour un montant de 2 000 €, chap 67. Cette somme sera prise sur le chapitre

011 (charges générales). En investissement, augmentation du chap 21 (immobilisations) d'un montant de 50 800 € à partir des chap 022 (dépenses imprévues) et 011 (charges générales).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces délibérations modificatives du budget annexe Ordures Ménagères.

7- DM Budget Eau/assainissement/STEP

Délibérations modificatives entre le Budget Principal et le Budget Eau/Assainissement/STEP

Concernes le transfert des immobilisations relatives à l'eau, l'assainissement et STEP des anciennes communes (Agnières, la Cluse et St Disdier) qui n'avaient pas de budget annexe et inscrivait recettes et dépenses au budget général, au budget Eau/Assainissement/STEP, non fait, au niveau de la trésorerie, lors de la création de la Commune Nouvelle.

Transfert des emprunts, des investissements et des subventions pour un montant de 4 666 767,23 € (équilibré entre les dépenses et les recettes sur les 2 budgets).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces délibérations modificatives des budgets Eau/Assainissement/STEP et du budget Principal.

Questions diverses :

Cécilia SERRES : les médecins de Corps ont été sollicités pour la tenue d'une réunion mais n'ont pas eu de suite ? Certains autres médecins n'ont pas répondu, nouvelle réunion a priori programmée le 8 janvier ; les contacter directement pour leur donner des explications, (médecins de Veynes pas intéressés).

Jean-Claude MICHEL : demande si pour le frigo il y a un retour des éleveurs, peu nombreux pour le moment ; refaire le point et décision de maintenir ou pas sera prise, réunion avec l'ensemble des agriculteurs à programmer ; dégradations importantes et difficile de trouver du personnel pour s'en occuper.

Thomas MICHEL : Jardin des neiges à la Joue est un très bel outil, et il remercie l'ensemble des personnels pour le travail accompli.

Navettes très bien, grand car mis en place.

Hotel bar restaurant La SOULOISE :

Après la réunion de travail du mois de Novembre consacrée à la demande du propriétaire de « la Souloise » de vendre son affaire et, où avait été évoqué les différentes solutions d'intervention municipale pour maintenir ce commerce de proximité au cœur du village, le sujet est de nouveau été abordé lors de la réunion du CM du 29/12/2014 puisque largement évoqué par la population et les commerçants.

Le Maire rappelle que ce dossier a été évoqué au cours d'une réunion de travail, que chaque conseiller a pu faire part de son opinion et qu'aucune décision n'a été prise.

Il rappelle aussi que les décisions du Conseil Municipal font l'objet de débat et de délibérations.

Thomas MICHEL : aimerait qu'une réunion avec le financier de la commune soit organisée pour faire un point sur la situation financière de la commune et pouvoir définir ce qui peut être fait ou pas.

Le Maire répond que les arrêts de compte des budgets seront bientôt transmis au conseiller financier et que cette réunion pourrait être organisée avant les vacances de février.

De plus, il serait intéressant de travailler sur l'inventaire du patrimoine communal.

Séverine BERSAC : Qui prend la décision pour autoriser la pâture de la butte à la Joue, commune ou station ? Car cet été non pâturée et l'herbe est très haute.

Le Maire précise que cette butte a été engazonnée et que pendant 2 ans, elle ne doit pas être piétinée.

Thomas MICHEL souligne qu'il serait mieux de tondre plutôt que de laisser les brebis.

Alain LAURENS : rappelle la soirée des saisonniers organisée le 6 janvier.

La séance est levée à 19 H.

